



Conseil Communal de Buchillon

Préavis N° 11/2025

Modification des Statuts et Annexes de l'Association de communes Police Région Morges Rapport de la commission ad'hoc

Mesdames et Messieurs membres du Conseil Communal,

La commission composée de MM Jeanny Perrin, François Bolomey et Erik Fruytier s'est réunie le 23 novembre 2025 à 17h00 en la Maison de Commune.

La commission remercie la Municipalité pour la documentation extrêmement claire et complète qui a été délivrée, ce qui a grandement facilité l'étude et la compréhension du préavis.

Les objectifs de la révision des statuts et de leurs annexes n'ont pas présenté en eux-mêmes de matière à controverse et les raisons de cette mise-à-jour ont clairement été énoncées dans le préavis.

La commission a passé en revue les modifications prévues entre la version actuelle des statuts et la nouvelle version qui vous est présentée ; elle n'a pas trouvé matière à objection et se réjouit de la conclusion de ce long processus de révision.

Il en résulte que Buchillon conserve un siège au Comité de Direction, que nous gagnons un siège supplémentaire au Conseil Intercommunal et la possibilité nouvelle de prétendre à la présidence du Conseil. Enfin, financièrement, le principe fondamental retenu pour le taux de répartition des charges entre les communes demeure inchangé.

En conséquence, la commission vous propose, Mesdames et Messieurs membre du Conseil Communal

- d'accepter la modification des statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges telle que proposée ;
- d'accepter l'entrée en vigueur des nouveaux statuts et annexes de l'Association de communes Police Région Morges dès leur validation par tous les Conseils communaux/généraux des communes membres et par le Conseil d'Etat.

Buchillon, le 26 novembre 2025

Pour la Commission :

Jeanny Perrin

François Bolomey

Erik Fruytier